

CONCOURS: « Moments Cocasses d'Halloween »

Règlement de participation

1. Le concours « Moments Cocasses d'Halloween » est tenu par Cascades Groupe Tissu, une division de Cascades Canada ULC (l' « **Organisateur du concours** » ou « **Cascades** »). Il se déroule sur Facebook du 19 octobre 2018 à 9h00 au 26 octobre 2018 à 9h00 (HE) (la « **durée du concours** »).
2. **Admissibilité.** Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Canada, à l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, ayant atteint l'âge de la majorité de la province dans laquelle elle réside au moment de sa participation au concours. Sont exclus les employés, représentants et mandataires de l'Organisateur du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celui-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs matériel et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés. Si vous participez par le biais de Facebook, un compte Facebook sera requis afin de participer au concours.

COMMENT PARTICIPER

3. **Aucun achat requis**

3.1 Pour participer au concours, procédez de la manière suivante :

- 3.1.1 Vous devrez publier sur la page Facebook de Cascades Fluff & Tuff^{MC} une photo qui respecte la thématique de l'Halloween (la « **Publication** »). La Publication doit être faite dans un commentaire sous la Publication du concours et doit être conforme aux conditions énoncées ci-dessous.
- 3.1.2 En publiant la Publication, vous confirmez que vous fournissez l'autorisation prévue au paragraphe 3.2.5 ci-dessous en lien avec la Publication soumise.
- 3.1.3 Sous réserve que votre Publication soit conforme, vous obtiendrez alors une (1) participation au volet tirage.

3.2 **Conditions relatives à la Publication.** Les conditions suivantes s'appliquent à la Publication:

- 3.2.1. Elle doit être originale et le participant doit en être l'unique auteur ou avoir obtenu tous les droits ou toutes les autorisations nécessaires à son utilisation dans le cadre du présent concours;
- 3.2.2. Le format de la photo de la Publication doit être en JPG, PNG ou GIF et ne doit pas être de mauvaise qualité;

- 3.2.3. La Publication ne doit pas porter atteinte à la vie privée d'une personne, notamment contenir son nom, son image, sa ressemblance, sa voix ou révéler des éléments de l'intimité de celle-ci, sans que vous ayez obtenu le consentement de cette personne, et dans le cas d'une personne mineure, le consentement de ses deux parents ou du tuteur légal;
- 3.2.4. La Publication ne doit pas avoir un contenu inapproprié, notamment un contenu sexuel explicite, offensant, harcelant, discriminatoire, diffamatoire, violent, malveillant, haineux, qui pourrait porter atteinte aux bonnes mœurs ou dénigrant les produits ou services des organisateurs du concours ou de leurs sociétés affiliées ou d'un tiers. Elle ne doit pas non plus comporter des images ou un langage suggestif encourageant une activité illégale et ne doit pas comporter de contenu commercial montrant ou faisant la promotion d'un produit ou service autre que ceux des organisateurs du concours. Le participant devra s'assurer d'avoir obtenu toutes les autorisations requises relativement à tout élément de la Publication comportant du matériel protégé par des droits d'auteur, tout autre droit de propriété intellectuelle ou autre droit d'un tiers;
- 3.2.5. Afin d'être admissible au concours et que la Publication puisse être diffusée, tout participant fournit l'autorisation suivante lorsqu'il publie sa Publication et s'engage à signer la déclaration apparaissant sur le formulaire de déclaration et d'exonération à cet effet dans l'éventualité où le participant est sélectionné:

Déclaration de consentement, d'autorisation et d'exonération relative à la Publication

J'accorde à Cascades et à ses représentants l'autorisation de reproduire, diffuser, publier, distribuer, représenter en public, éditer et modifier la Publication et je déclare avoir obtenu pareille autorisation des personnes qui sont représentées dans celle-ci et l'autorisation de leurs parents ou tuteur légal dans le cas de personnes mineures, le cas échéant. Ces autorisations sont fournies pour le monde entier, sans aucune rémunération et pour une période illimitée, aux fins du présent concours ou à toutes autres fins liées aux activités de Cascades, incluant mais sans limitation, pour diffusion dans divers médias notamment, les sites internet de Cascades, des bannières Web, des plateformes Internet existantes (Facebook, Twitter, Flickr, YouTube, ...etc.) ou du matériel publicitaire faisant la promotion du présent concours ou de ses éditions futures, le cas échéant, ou des services et/ou produits de Cascades. J'autorise par la présente que mes prénom, nom et lieu de résidence ainsi que ceux de l'enfant apparaissant dans la Publication soient utilisés en association avec la Publication. Je déclare que la Publication est originale, que je suis l'unique auteur de celle-ci ou que j'ai obtenu tous les droits ou toutes les autorisations nécessaires à son utilisation selon les termes prévus aux présentes et que je ne viole aucune loi ou aucun droit d'un tiers. Sur

demande, je m'engage à fournir à Cascades et ses représentants, les autorisations mentionnées au présent paragraphe. Je reconnais que Cascades et ses représentants n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation et la diffusion de la Publication aux fins autorisées et qu'ils ne pourront être tenus responsables de toute contravention aux conditions des présentes ou aux conditions d'utilisation du site par les usagers. Je m'engage à rembourser à Cascades et ses représentants la somme correspondant à toute dépense encourue par ces derniers en raison de toute réclamation ou poursuite résultant de l'utilisation ou de la diffusion de la Publication.

4. Limites. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

4.1 Limite d'une (1) inscription par personne;

4.2 Limite d'un (1) compte utilisateur Facebook par personne.

5. Prix. Un (1) seul prix est offert, lequel a une valeur totale approximative de 40 \$ (le « **Prix** ») et consiste en ce qui suit :

- 1 personnage en peluche Cascades Fluff^{MC} d'une valeur de 10,95 \$;
- 1 personnage en peluche Cascades Tuff[®] d'une valeur de 10,95 \$;
- 2 sacs réutilisables Cascades Fluff & Tuff^{MC} d'une valeur de 2,50 \$ chacun;
- 1 porte-clé queue de lapin d'une valeur de 2,75 \$;
- 1 clé USB d'une valeur de 7 \$;
- 2 porte-cartes pour téléphone cellulaire d'une valeur de 2,10 \$ chacun;
- 2 stylos d'une valeur de 1,95 \$ chacun.

6. Tirage du Prix. Le 26 octobre 2018 à midi (HE), une (1) inscription sera sélectionnée au hasard parmi l'ensemble des participations enregistrées pendant la durée du concours. Le tirage aura lieu aux bureaux de l'agence responsable de l'administration du concours, situés au 75, rue Queen, suite 1400, Montréal, Québec, H3C 2N6, Canada.

7. Chances de gagner. Les chances qu'un participant soit sélectionné dépendent du nombre d'inscriptions enregistrées pendant la durée du concours.

8. Attribution du Prix. Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :

8.1 Être joint par message privé sur Facebook avant le 29 octobre 2018 à midi (HE) et répondre à cette communication avant le 29 octobre à midi (HE) aux fins de fournir ses coordonnées (nom, adresse postale complète, adresse courriel, numéro de téléphone);

8.2 Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « formulaire de déclaration »), à l'effet qu'il a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement et répondre correctement à la question d'habileté mathématique incluse sur le formulaire de déclaration. Le formulaire de déclaration lui sera transmis par courriel par l'Organisateur du concours et le

participant sélectionné devra le retourner de la manière prescrite afin qu'ils le reçoivent dans les cinq (5) jours suivant sa réception. Dans l'éventualité où une personne mineure apparait sur la photo soumise avec l'inscription du participant, le participant devra avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires, incluant les autorisations des deux (2) titulaires de l'autorité parentale pour l'utilisation et la cession de cette photo par l'Organisateur du concours;

- 8.3** Sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie.
- 9.** À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son Prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du concours pourra, à sa seule discrétion, annuler le Prix ou procéder à une nouvelle sélection conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant sélectionné pour le Prix soit déclaré gagnant.
- 10.** Dans un délai de deux (2) à quatre (4) jours suivant la réception du formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du concours procédera à l'envoi postal du Prix au domicile de la personne gagnante.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 11. Vérification.** Les inscriptions et les formulaires de déclaration sont sujets à vérification par l'Organisateur du concours. Toute inscription ou tout formulaire de déclaration qui est, selon le cas, incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou transmis en retard, comprenant une adresse courriel invalide ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou au Prix.
- 12. Disqualification.** L'Organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (p. ex. inscriptions au-delà de la limite permise, violation des droits d'un tiers). Cette personne pourrait être livrée aux autorités judiciaires compétentes.
- 13. Déroulement du concours.** Toute tentative visant à endommager délibérément la page Facebook du concours et/ou tout site web ou site y étant lié ou à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur du concours se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
- 14. Acceptation du Prix.** Le Prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.
- 15. Substitution du Prix.** Dans l'éventualité où il était impossible, difficile et/ou plus onéreux pour l'Organisateur du concours d'attribuer le Prix (ou une partie du Prix) tel

qu'il est décrit au présent règlement, il se réserve le droit d'attribuer le Prix (ou une partie du Prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur monétaire du Prix (ou une partie du Prix) indiquée au présent règlement.

- 16. Limitation de responsabilité : utilisation du Prix.** En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour le Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants, mandataires et Facebook (les « bénéficiaires ») de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son Prix.
- 17. Fonctionnement de la page Facebook.** L'Organisateur du concours ne garantit d'aucune façon que la page Facebook du concours ou tout site web ou site y étant lié sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
- 18. Limite de responsabilité : fonctionnement du concours.** Les bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au concours ou l'en empêcher. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
- 19. Modification du concours.** L'Organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.
- 20. Fin de la participation au concours.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution du Prix pourra se faire selon des modalités à être déterminées par l'Organisateur du concours, et ce, à leur entière discrétion.
- 21. Limite de prix.** Dans tous les cas, l'Organisateur du concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
- 22. Limite de responsabilité : participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les

bénéficiaires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou sa tentative de participation au concours.

- 23. Autorisation.** En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour le Prix autorise l'Organisateur du concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, province et ville de résidence, photographie, image, voix et/ou déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 24. Communication avec les participants.** L'Organisateur du concours peut envoyer des communications ou correspondances aux participants en lien avec le présent concours. De plus, en s'inscrivant au concours, chaque participant doit confirmer qu'il accepte de recevoir des communications électroniques commerciales de la part de Cascades. Il est possible de se désabonner en tout temps en utilisant le mécanisme de désabonnement inclus dans chacune de ces communications électroniques sans que cela n'affecte la validité de la participation au concours.
- 25. Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés pour l'administration de ce concours et aux fins de l'envoi de communications et correspondances commerciales par l'Organisateur du concours, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe précédent.
- 26. Propriété.** Les formulaires de déclaration sont la propriété de l'Organisateur du concours et ne seront en aucun cas retournés aux participants.
- 27. Décision de l'Organisateur du concours.** Toute décision de l'Organisateur du concours ou de ses représentants relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*, en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- 28. Différend.** Pour les participants du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 29. Divisibilité des paragraphes.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 30. Plate-forme Facebook.** Le présent concours n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par Facebook. Toute question, toute plainte ou tout commentaire concernant le concours doit être soumis à l'Organisateur du concours et non à Facebook. Facebook ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'organisation de ce concours. Toutefois, en participant à ce concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plate-forme Facebook et dégage de toute

responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plate-forme.

- 31. Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, dans l'éventualité où une version anglaise est disponible, la version française prévaudra.